



---

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

---

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Karine St-Germain et Lisa Collard;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 40, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

**2. ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2023.

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement 2023-292 sur le traitement des élus : adoption

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Cours d'eau : demande de travaux d'entretien pour 2024

5.1.1.1 Ruisseau Barré – branche 1

5.1.2 Sclérose en plaques Canada – division Québec : demande de soutien

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

6. TRAITEMENTS DES EAUX USÉES

6.1 Usine : achat d'alun

6.2 Stations de pompage – nettoyage : contrat

6.3 Station de pompage rue Marcel-Arbour – service Internet : renouvellement automatique

7. VOIRIE

7.1 Panneaux de signalisation : soumission

8. SÉCURITÉ CIVILE

8.1 Plan de sécurité civile : adoption

9. LOISIRS

9.1 Parc de la rue Bessette

9.1.1 Nom du parc

9.1.2 Mobiliers extérieurs : soumission

9.1.3 Aménagement paysager

9.2 Joutes de pickleball parents-enfants : réservation du terrain de tennis

9.3 Concert de Noël 2023 : soumission

9.4 Liseuses de la bibliothèque : vente

2023-05-0552

- 9.5 Entente avec École Frère-André pour partage des locaux pour camp de jour : entérinement
- 9.6 Aréna de Marieville : entente
- 10. COMPLEXE MUNICIPAL
  - 10.1 Location de tapis : contrat
- 11. AFFAIRES FINANCIÈRES
  - 11.1 Comptes du mois
- 12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 12.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : 2e avis de rappel
  - 12.2 Installation d'un défibrillateur à la caisse
  - 12.3 Vacances d'été 2023 : fermeture du bureau municipal
  - 12.4 Poste d'étudiant à la voirie : embauche
  - 12.5 Poste accompagnatrice pour enfant avec besoins spéciaux – camp de jour : embauche
  - 12.6 Installation de porte-fusibles sur les lampadaires de rue : soumission
- 13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 14. SÉCURITÉ
- 15. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI
- 16. VARIA
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
  - 12.7 Contrat IHR – Gestion des courriels;
  - Avec le point Varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### 3. PROCÈS-VERBAL

2023-05-0553

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux et qu'ils renoncent à leur lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 et celui de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### 4. RÈGLEMENTS

#### 4.1 **Règlement 2023-292 sur le traitement des élus : adoption**

2023-05-0554

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LRQ, c T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération et de l'allocation de dépenses des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire remplacer le règlement numéro 2021-277 relatif au traitement des élus de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les modalités relatives à la rémunération et à l'allocation de dépenses des membres du Conseil municipal pour l'année 2023 ainsi que les années subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement numéro 2023-292 sur le traitement des élus soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2023-292 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## **5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

### **5.1 Demandes transmises au Conseil**

#### **5.1.1 Cours d'eau : demande de travaux d'entretien pour 2024**

##### **5.1.1.1 Ruisseau Barré – branche 1**

2023-05-0555

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, a reçu une demande citoyenne d'inspection de la branche 1 du ruisseau Barré pour refaire le profil du cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** le rapport produit par l'inspecteur municipal et en bâtiment daté du 17 avril 2023 concernant son inspection des lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal sont favorables aux recommandations de l'inspecteur;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De demander** au coordonnateur des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu qu'une évaluation soit effectuée sur la branche 1 du ruisseau Barré et de nous remettre son rapport le plus rapidement possible;
- **De prévoir** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5.1.2 Sclérose en plaques Canada – division Québec : demande de soutien**

**2023-05-0556**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de la demande de soutien de Sclérose en plaques Canada – division Québec :

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien demandé peut se traduire de différentes façons et que le choix revient aux membres du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'utiliser** les moyens d'affichage de la Municipalité pour faire de la sensibilisation à la maladie de la sclérose en plaques, soit par le biais du site Internet, du panneau électronique et de la page Facebook de la Municipalité;
- **Que** la Municipalité participe déjà, en prêtant la salle communautaire gratuitement pour le souper aux homards, au soutien de la cause de la sclérose en plaques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5.2 Demande des personnes présentes dans la salle**

Un citoyen fait la demande que les projets de règlements soient affichés publiquement sur le site web, mais comme ils le sont déjà, le citoyen se rétracte. Il précise ensuite que le creusage de nouveaux puits sur la rue Saint-Joseph rend l'eau inconsommable, car l'eau est brouillée et jaune. Comme la mesure est temporaire et que tout devrait se stabiliser à la fin des forages, la Municipalité attendra la fin des travaux pour voir si tout revient à la normale avant de poser quelques gestes que ce soit. Monsieur propose ensuite au Conseil d'utiliser le budget d'infrastructure des loisirs pour réduire le compte de taxes des citoyens, qui verront leurs comptes de taxes augmenter si le projet d'espace multifonction est adopté.

↪

Un citoyen s'informe sur les avancées faites en rapport à l'espace multifonction depuis la présentation faite au grand public le 10 avril dernier. Monsieur offre son expertise dans le domaine pour aider au futur projet.

↪

Un citoyen demande des informations par rapport à l'entente proposée par la ville de Marieville pour l'aréna Julien-Beauregard.

**6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**6.1 Usine : achat d'alun**

2023-05-0557

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à l'achat d'alun pour l'usine de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Kemira Water Solutions Canada inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat d'alun pour l'usine de traitement des eaux usées auprès de Kemira Water Solutions Canada inc. pour un montant maximal de 9 542 \$, taxes en sus, au coût de 367 \$ la tonne métrique, selon la soumission datée du 1<sup>er</sup> septembre 2022 en vigueur jusqu'au 31 août 2023, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**6.2 Station de pompage – nettoyage : contrat**

2023-05-0558

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder au nettoyage des stations de pompage situées sur les rues Marcel-Arbour et Tétreault ainsi qu'au nettoyage d'un regard d'égout sur la rue Bessette;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Enviro 5 pour lesdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Enviro 5 pour le nettoyage desdites stations de pompage, selon l'offre de service datée du 18 avril 2023 au montant de 3 810,25 \$, taxes en sus, ladite offre de service faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**6.3 Station de pompage rue Marcel-Arbour – service Internet : renouvellement automatique**

2023-05-0559

**CONSIDÉRANT QUE** le panneau de contrôle relié aux 3 pompes de la station de pompage située sur la rue Marcel-Arbour nécessite une connexion Internet (réf. résolution numéro 2020-01-9061);

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service originalement signé avec Bell Internet Affaires se termine le 12 mai 2023 (réf. résolution numéro 2020-06-9227) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre de renouvellement automatique des modalités de l'entente pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 12 mai 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'entériner** le contrat de service Bell Internet Affaires avec l'entreprise Bell Canada, au montant de 91,93 \$, taxes en sus, par mois, valide du 13 mai 2023 au 12 mai 2026, selon le contrat déposé lors de la présente séance, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 7. VOIRIE

### 7.1 **Panneaux de signalisation : soumission**

2023-05-0560

**CONSIDÉRANT QUE** le service de la voirie doit se doter de nouveaux panneaux de signalisation;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'entreprise Signel services inc. pour la fourniture desdits panneaux de signalisation;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Signel services inc. pour un montant de 2 503,47 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission numéro 58617 datée du 28 avril 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 8. SÉCURITÉ CIVILE

### 8.1 **Plan de sécurité civile : adoption**

2023-05-0561

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont commandé une mise à jour du plan de sécurité civile lors de la séance du Conseil du 7 mars 2022 et qu'ils ont mandaté l'entreprise Roxanne Arnaud communications pour élaborer ledit plan (réf. résolution 2022-03-0077);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la version finale du Plan de sécurité civile et de mesures d'urgence de la Municipalité préparé par ladite entreprise, en collaboration avec les officiers municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal, les employés municipaux et les membres du Comité de sécurité civile ont reçu une formation le 4 avril 2023 pour la mise en œuvre et l'application dudit plan;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** le Plan de sécurité civile et de mesures d'urgence de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire daté de janvier 2023, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9. LOISIRS**

**9.1 Parc de la rue Bessette**

**9.1.1 Nom du parc**

**2023-05-0562**

**CONSIDÉRANT QUE** la date d'inauguration du parc de la rue Bessette arrive à grands pas et que les membres du Conseil souhaitent nommer officiellement le parc;

**CONSIDÉRANT** les idées données et discutées par tous;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'officialiser** le nom du parc de la rue Bessette comme étant le Sentier Vista Bella.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.1.2 Mobiliers extérieurs : soumission**

**2023-05-0563**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent faire installer du mobilier supplémentaire dans le parc de la rue Bessette;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Go-Élan pour la balancelle Escarpolette;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat d'une balançoire de type Escarpolette auprès de l'entreprise Go-élan pour un montant de 4 973,82 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 3 avril 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.1.3 Aménagement paysager**

**2023-05-0564**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du parc de la rue Bessette doit être finalisé par madame Josée Matthyssen et que pour ce faire, les membres du Conseil se sont vus présenter 3 options proposées par celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent avoir des bancs et des bacs à fleurs sur les 2 dalles de béton;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Urban Pot pour la fourniture des bacs à fleurs;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Équiparc pour la fourniture des bancs de parc;



**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat de 4 bacs à fleurs dimension 2,9'X2,9'X3' en béton naturel auprès de l'entreprise Urban Pot pour un montant de 2 760 \$, taxes en sus, plus les frais de livraison, selon la soumission datée du 26 avril 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'autoriser** l'achat de 2 bancs de parc, modèle EP 1522-BN en plastique recyclé auprès de l'entreprise Équiparc, pour un montant de 2 718 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 14 avril 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».
- **De mandater** l'équipe de la voirie pour aller chercher les bancs de parc directement du fournisseur lorsque ceux-ci seront prêts, pour ensuite en faire l'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **9.2 Joutes de pickleball parents-enfants : réservation du terrain de tennis**

**2023-05-0565**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu la proposition de monsieur Jean-Gabriel Laberge pour organiser une ligue de pickleball parents-enfants les lundis soir de 18 h 30 à 19 h 30 durant la saison estivale;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De réserver** les terrains de tennis le lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30 durant tout l'été pour une ligue de pickleball parents-enfants organisée bénévolement par monsieur Jean-Gabriel Laberge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **9.3 Concert de Noël 2023 : soumission**

**2023-05-0566**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, souhaite organiser un concert de Noël à l'église le 16 décembre 2023 en après-midi;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du Chœur Do-Ré-Mi pour ledit concert;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De mandater** le Chœur Do-Ré-Mi pour la présentation d'un concert de Noël le 16 décembre prochain pour un montant de 2 000 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 25 avril 2023, ladite soumission faisant partie intégrale de la présente résolution;
- **De prévoir** la vente des billets à 20 \$ pour les adultes et d'offrir la gratuité aux enfants;
- **De prévoir** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.4 Liseuses de la bibliothèque : vente**

2023-05-0567

**CONSIDÉRANT QUE** madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs, demande à vendre deux liseuses de marque Kobo-Libra, car elles ne servent pas;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De permettre** à madame Ashworth de vendre les deux liseuses pour un montant de 100 \$ chaque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.5 Entente avec école Frère-André pour partage des locaux pour camp de jour : entérinement**

2023-05-0568

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une réunion le 27 avril 2023, un protocole d'entente a été signé entre la directrice-générale et greffière-trésorière madame Manon Donais et la directrice de l'école Frère-André madame Marie-Claude Bergeron concernant le partage des locaux de l'école Frère-André du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour le camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu;

- **D'entériner** la signature de l'entente entre les deux parties concernant le partage des locaux de l'école Frère-André du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour le camp de jour 2023;
- **Que** la Municipalité fournisse une boîte à clé et en fasse l'installation selon les conventions de l'entente;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\*

Madame la conseillère Lisa Collard la table de discussions à 20 h 55.

Madame la conseillère Lisa Collard réintègre la table de discussions à 20 h 57.

**9.6 Aréna de Marieville : entente**

2023-05-0569

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de l'entente relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien Beauregard;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont d'avis qu'aucune activité ne devrait être avantagée par rapport à une autre pour éviter le favoritisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont discuté de faire l'analyse d'un programme de subvention possible lors de l'élaboration du budget 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De ne pas** donner suite à l'entente proposée par la ville de Marieville relativement au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien Beauregard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**10. COMPLEXE MUNICIPAL**

2023-05-0570

**10.1 Location de tapis : contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite renouveler son entente pour la location des tapis et obtenir le service de nettoyage desdits tapis pour le Complexe municipal;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Service de Buanderie Pyramide inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De renouveler** le contrat à l'entreprise Service de Buanderie Pyramide inc. pour la location ainsi que le nettoyage des tapis à toutes les 2 semaines pour la période du 15 mai au 15 octobre 2023 pour un montant total de 697,20 \$, taxes en sus, le tout selon l'offre de service datée du 20 avril 2023, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**11. AFFAIRES FINANCIÈRES**

2023-05-0571

**11.1 Comptes du mois**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 1<sup>er</sup> mai 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 1<sup>er</sup> mai 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 90 828,84 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 187 853,35 \$ lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2022-05-0572

**12.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : 2<sup>e</sup> avis de rappel**

**CONSIDÉRANT QU'**une liste des arrérages de taxes municipales antérieures à l'année 2023, impayés en date du 27 avril 2023, est déposée aux membres du Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De transmettre**, par courrier signifié, un 2<sup>e</sup> avis de rappel aux propriétaires concernés ayant un solde à payer supérieur à 50 \$ au 27 avril 2023, en leur indiquant que tout immeuble pour lequel les taxes municipales antérieures à l'année 2023 sont impayées sera assujetti à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes et que la date limite pour effectuer le paiement est fixée au 25 juin 2023 à 12 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\*

Monsieur le conseiller Kevin Patenaude quitte la table de discussions à 21 h 13. Monsieur le conseiller Kevin Patenaude réintègre la table de discussions à 21 h 15.

### **12.2 Installation d'un défibrillateur à la caisse**

2023-05-0573

**CONSIDÉRANT QUE** le technicien en prévention incendie monsieur Dominic Drouin propose qu'un défibrillateur cardiaque soit placé au guichet de la Caisse Desjardins au centre du village puisqu'il serait disponible en tout temps, contrairement à ceux du dépanneur et du bureau municipal qui ne sont pas disponibles en dehors des heures d'ouverture;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède déjà le défibrillateur en question et que seule l'installation est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu;

- **D'installer** un défibrillateur cardiaque au guichet de la Caisse Desjardins pour le rendre disponible pour tous et en tout temps avec l'accord de celle-ci;
- **D'informer** la population et le service d'incendie de la présence éventuelle dudit défibrillateur cardiaque à cet endroit;
- **De mandater** monsieur Dominic Drouin pour la pose du défibrillateur à la caisse populaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **12.3 Vacances d'été 2023 : fermeture du bureau municipal**

2023-05-0574

Madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Qu'au cours de l'été 2023**, le bureau municipal soit fermé du lundi 24 juillet 2023, et ce, jusqu'au lundi 7 août 2023 à 8 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **12.4 Poste étudiant d'aide à la voirie : embauche**

2022-05-0575

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, le service de voirie nécessite l'embauche d'un étudiant durant la saison estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de monsieur Diego Guigovaz-Guérin a été retenue en 2022 par le comité de sélection formé de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière et de monsieur Rudy Bielen, employé à la voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité était très satisfaite du travail de l'étudiant engagé pour l'été 2022 et que celui-ci souhaite revenir pour l'été 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'embauche de monsieur Diego Guigovaz-Guérin au poste étudiant d'aide à la voirie pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une durée approximative de 8 semaines, à temps plein, à raison de 35 heures par semaine, selon les conditions prévues au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 2 mai 2023;
- **De fixer** la date d'entrée en fonction de monsieur Diego Guigovaz-Guérin au 26 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12.5 Poste accompagnatrice pour enfant avec besoins spéciaux - camp de jour : embauche**

2022-05-0576

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté l'entreprise Camp Youhou pour la gestion du camp de jour estival et que celle-ci est responsable de l'embauche des moniteurs (trices) et des accompagnateurs (trices) pour ledit camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est responsable de déboursier une partie du salaire des accompagnateurs (trices) pour les enfants avec des besoins particuliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de madame Marylou Guénette a été retenue pour le poste d'accompagnatrice pour enfants avec des besoins particuliers;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'embauche de madame Marylou Guénette au poste d'accompagnatrice pour enfants avec des besoins spéciaux pour le camp de jour de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une durée approximative de 8 semaines, à temps plein, à raison de 40 heures par semaine, selon les conditions prévues au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 2 mai 2023;
- **De fixer** la date d'entrée en fonction de madame Marylou Guénette au 26 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12.6 Installation de porte-fusibles sur les lampadaires de rue : soumission**

2023-05-0577

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, la Municipalité a octroyé le contrat du changement des lampadaires de rue au DEL (réf. résolution 2022-12-0385);

**CONSIDÉRANT QUE**, pour se faire, nos lampadaires doivent être munis de porte-fusibles et que seul Hydro-Québec peut être mandaté pour faire le travail;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mandater** Hydro-Québec pour l'installation de porte-fusibles sur 23 luminaires de rue pour un montant de 8 250 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 13 mars 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\*

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour.

Madame la conseillère Lisa Collard déclare avoir un conflit d'intérêts dans le dossier et se retire des discussions.

### **12.7 Contrat IHR – Gestion des courriels**

2023-05-0578

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des courriels administratifs nécessite un support par des professionnels en la matière;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs problèmes sont survenus au cours des dernières semaines, ce qui empêchent les employés de faire leur travail convenablement;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise IHR Télécom;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu;

- **De mandater** IHR Télécom pour faire la gestion des adresses courriel de la Municipalité pour un montant de 5 636,72 \$ annuellement, taxes en sus, et un montant de 724,34 \$, toutes taxes incluses, pour l'installation, la préparation et la configuration sur place des systèmes, selon la soumission datée du 13 mars 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à la majorité des conseillers

\*

Madame la conseillère Lisa Collard réintègre la table des discussions

### **13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Madame la conseillère Julie Robert demande s'il ne faudrait pas repenser l'accessibilité des réponses sur notre page Facebook, mais comme il n'y a pas de personne attitrée aux communications au sein de la Municipalité, il devient difficile d'en faire une gestion plus assidue.

↪

Madame la conseillère Julie Robert propose de se référer à l'organisme Justice Alternative pour demander de l'aide pour effacer les graffitis qui sont faits fréquemment sur les modules de jeux pour enfants.

↪

Madame la conseillère Julie Robert demande un suivi concernant les dommages qui ont été faits au skatepark pour voir si c'est récupérable et sécuritaire.

#### 14. SÉCURITÉ

Madame la conseillère Julie Robert demande qu'une vérification soit faite pour s'assurer que le panneau indicateur de vitesse soit présent au coin du rang de la Montagne et du chemin du Sous-Bois. Elle fait aussi mention d'un évènement dangereux qui s'est produit sur la rue Bessette, près de l'école primaire, et demande que la Sûreté du Québec soit plus présente dans ce secteur. Des visites surprises sont déjà prévues par la police pour assurer la sécurité des enfants à la demande de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Manon Donais.

↪

Madame la conseillère Julie Robert demande si l'arbre qui se situe près de la montée et du rang du Grand-Bois appartient à la Municipalité, car il semble dangereux. La Municipalité devra vérifier si l'arbre est sur son emprise avant d'entreprendre toute démarche concernant la dangerosité dudit arbre.

↪

Monsieur le conseiller Kevin Patenaude remercie madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière d'être allée s'enquérir de la sécurité de la brigadière et des enfants utilisant la traverse au coin de la rue Bessette et du rang de la Montagne durant l'heure du diner.

↪

Madame la conseillère Karine St-Germain propose qu'un communiqué soit envoyé au personnel de l'école Frère-André pour leur rappeler les règles de signalisation sur la rue Bessette pour que l'exemple soit montré aux parents des enfants fréquentant l'école.

↪

Le Conseil discute des dos d'âne qui ont été installés sur le rang de la Montagne et les solutions possibles à utiliser dans le futur.

↪

Madame la conseillère Julie Robert propose de faire un comité citoyen de sécurité routière pour tâter le pouls de la population concernant les améliorations que la Municipalité pourrait apporter à son réseau routier et à la sécurité dans les rues.

---

#### 15. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

##### 15.1 **Campagne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation « Derrière chaque élu(e), il y a une personne. Traitons nos élu(e)s comme du monde »**

2023-05-0579

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a lancé le 25 avril dernier une campagne de sensibilisation afin de rappeler l'importance aux gens d'agir avec respect et civisme envers les élus(e)s et les employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation à cette campagne est totalement volontaire;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **Que** les élu(e)s de la Municipalité participent à la campagne de sensibilisation « Derrière chaque élu(e), il y a une personne. Traitons nos élu(e)s comme du monde », en faisant la promotion de celle-ci par le biais de la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**16. VARIA**

Madame la mairesse Suzanne Boulais présente le projet de la MRC concernant le festival des montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu et propose de retenir l'activité pour la saison estivale 2024.



Monsieur le conseiller Kevin Patenaude demande si la cabane à patin pourrait être ouverte pour les joueurs de baseball cet été.



**16.1 Ligue de pickleball : tarification**

2023-05-0580

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Patrick Barry souhaite démarrer une ligue de pickleball le mercredi soir de 19 h à 21 h et que le tarif de base de location d'un terrain de tennis n'est pas défini pour ce type d'activité;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'établir** le tarif de location d'un terrain de tennis pour la ligue de pickleball à 10 \$ de l'heure;
- **De réserver** la plage horaire du mercredi soir de 19 h à 21 h pour la ligue de pickleball de monsieur Barry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que le lundi 15 mai à 19 h, il y aura une présentation à tous les citoyens sur l'avenir du presbytère et de l'église donnée par le curé et les marguilliers de la Fabrique.

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question de la part des citoyens présents dans la salle.

---

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-05-0581

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 22 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---



1<sup>ER</sup> MAI 2023

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-05-0557	2023-05-0564	2023-05-0577
2023-05-0558	2023-05-0566	2023-05-0578
2023-05-0560	2023-05-0570	
2023-05-0563	2023-05-0571	

\_\_\_\_\_  
Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

---

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, mairesse

\_\_\_\_\_  
Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

**ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS**

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, mairesse